



**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE
DE L'AGGLOMERATION ROUENNAISE**

2007-2009

Entre :

L'ETAT, représenté par Monsieur Jean-François CARENCO, Préfet de la Région de Haute-Normandie, Préfet du Département de la Seine-Maritime,

La COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION ROUENNAISE, représentée par Monsieur François ZIMERAY, Président,

Les Communes de :

AMFREVILLE-LA-MIVOIE représentée par Monsieur Claude AVISSE, Maire

CANTELEU représentée par Monsieur Christophe BOUILLON, Maire

DARNETAL représentée par Madame Geneviève PRETERRE, Maire

DEVILLE-LES-ROUEN représentée par Monsieur Dominique GAMBIER, Maire

GRAND-COURONNE représentée par Monsieur Patrice DUPRAY, Maire

GRAND-QUEVILLY représentée par Monsieur Marc MASSION, Sénateur-Maire

MAROMME représentée par Monsieur Boris LECOEUR, Maire

NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE représentée par Monsieur Jean-Yves MERLE, Maire

OISSEL représentée par Monsieur Thierry FOUCAUD, Sénateur-Maire

PETIT-QUEVILLY représentée par Frédéric SANCHEZ, Maire

ROUEN représentée par Monsieur Pierre ALBERTINI, Maire

SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY représentée par Monsieur Hubert WULFRANC, Maire

SOTTEVILLE-LES-ROUEN représentée par Monsieur Pierre BOURGUIGNON, Député Maire

SOMMAIRE

1. Du contrat de ville au contrat urbain de cohésion sociale

- 1.1. Historique de la politique de la ville à l'échelle de l'agglomération rouennaise5
- 1.2. Eléments de connaissance du territoire de l'agglomération rouennaise6
- 1.3. Enjeux et définition du projet stratégique15

2. Le contenu du projet

- 2.1. Les orientations du contrat urbain de cohésion sociale : thématiques et objectifs prioritaires19
- 2.2. Le programme prévisionnel d'actions et les tableaux financiers23

3. Le pilotage du projet

- 3.1. Le pilotage politique38
- 3.2. Le pilotage technique38

1. Du contrat de ville au contrat urbain de cohésion sociale

1.1 Historique de la politique de la ville à l'échelle de l'agglomération rouennaise

Des dispositifs de la politique de la ville se sont appliqués à plusieurs territoires de notre agglomération, depuis les premières opérations Habitat et Vie Sociale (HVS) jusqu'aux contrats de ville des deux derniers contrats de plan, en passant par les DSQ (Développement Social de Quartiers). Jusqu'à l'année 2000 et la mise en œuvre d'un contrat de ville intercommunal, la politique de la ville a été pensée à l'échelle communale.

Durant la période 1993 / 1999, cinq contrats de ville communaux ont été mis en place sur le territoire de l'agglomération rouennaise : à Canteleu, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen. La ville de Oissel, bien que n'ayant pas un contrat de ville a pu néanmoins y être largement associée.

Durant la période 2000 / 2006, un nouveau contrat de ville a été mis en place à l'échelle de l'agglomération.

Ce changement d'échelle est logiquement intervenu suite au passage, à la date du 1^{er} janvier 2000, du District de l'agglomération rouennaise en Communauté d'Agglomération. Ce passage en Communauté d'Agglomération s'est en effet accompagné de l'acquisition de la compétence obligatoire en matière de politique de la ville.

Sur les 33 communes que comptait alors la Communauté d'Agglomération, 12 ont été retenues pour constituer la géographie prioritaire du contrat de ville. Aux cinq communes qui bénéficiaient d'un contrat de ville communal durant la période 1993-1999 ont ainsi été ajoutées les villes de :

- Amfreville-la-Mivoie, Darnétal, Déville-lès-Rouen, Grand-Couronne, Grand-Quevilly, Maromme et Oissel.

Deux types de conventions ont été rédigés et signés afin de préciser les objectifs de la convention cadre du contrat de ville :

- cinq conventions portant sur les thématiques spécifiques suivantes :

1. l'habitat, le cadre de vie et le renouvellement urbain,
2. le développement économique, l'accès à l'emploi et à l'activité,
3. la prévention de la tranquillité publique,
4. l'accueil des gens du voyage,
5. l'accès au savoir et la promotion des personnes.

- Et cinq conventions territoriales afin de décliner les stratégies et programmes mis en place pour les cinq villes cumulant les plus grandes difficultés :

- Canteleu, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen et Saint-Etienne-du-Rouvray.

1.2 Eléments de connaissance du territoire de l'agglomération rouennaise

De 33 communes à la date de signature du contrat de ville 2000-2006, la Communauté d'Agglomération Rouennaise est passée progressivement à 34 communes à la date du 1^{er} février 2002 (entrée de la commune Roncherolles sur le Vivier), puis 37 communes à la date du 1^{er} mars 2004 (entrée des communes de Hautot sur Seine, Sahurs et Saint-Pierre-de-Manneville) et 45 communes à la date du 1^{er} janvier 2007 (entrée des communes de Gouy, La Neuville-Chant d'Oisel, Saint Aubin-Celloville, Boos, Les Authieux Port Saint Ouen, Ymare, Quévreville la Poterie, Montmain).

1.3.1. Indicateurs démographiques

Les 45 communes de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise représentent une population totale de 411 435 habitants (*source : INSEE, RP 1999*). Parmi cette population, les 13 communes faisant partie de la géographie prioritaire du CUCS représentent 292 766 habitants, soit environ 71 % de la population totale de la Communauté d'Agglomération.

La densité de population, dans l'agglomération rouennaise, est nettement supérieure à la moyenne régionale (1 318 habitants au km² contre 145) et à celle de la France métropolitaine.

La population de l'agglomération rouennaise est plus jeune en moyenne qu'en France (55,9 % contre 52,7 %).

1.3.2. Indicateurs sociaux

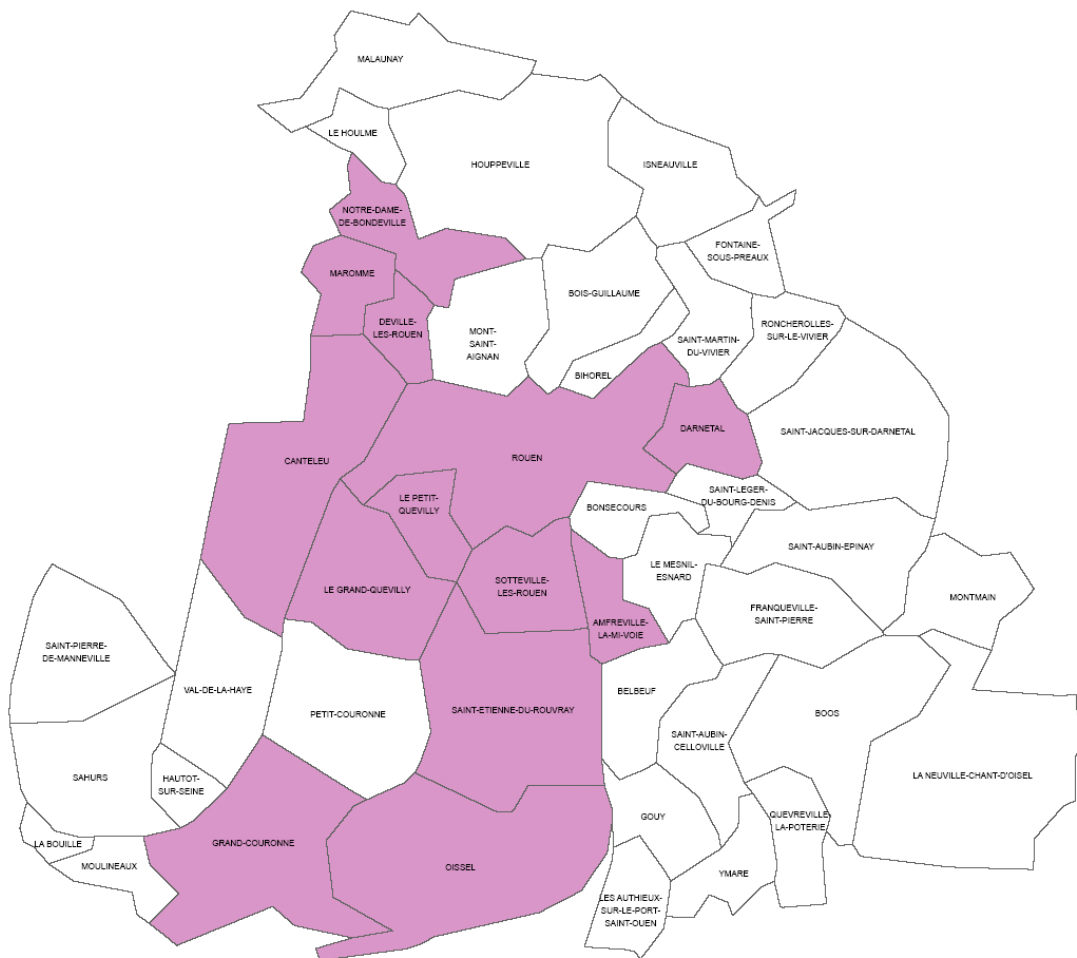
- Une proportion importante de ménages fiscaux non imposés dans les communes de la géographie prioritaire du CUCS.

Communes	Part des foyers fiscaux non imposés
Amfreville-La-Mivoie	48.2 %
Canteleu	57.2 %
Darnétal	58 %
Déville-Lès-Rouen	52.5 %
Grand-Couronne	49.5 %
Grand-Quevilly	47.5 %
Maromme	54 %
Notre-Dame-de-Bondeville	48.3 %
Oissel	52.7 %
Petit-Quevilly	56.8 %
Rouen	48.7 %
Saint-Etienne-du-Rouvray	56.3 %
Sotteville-Lès-Rouen	48.3 %
Communes en contrat de ville	52.15 %
Communes de l'agglomération	38.8 %
Haute-Normandie	39.7 %
Moyenne nationale	39.8 %

Source : INSEE, DGI, 2002

AGGLO. DE ROUEN

Les 13 communes de la géographie prioritaire du contrat urbain de cohésion sociale d'agglomération

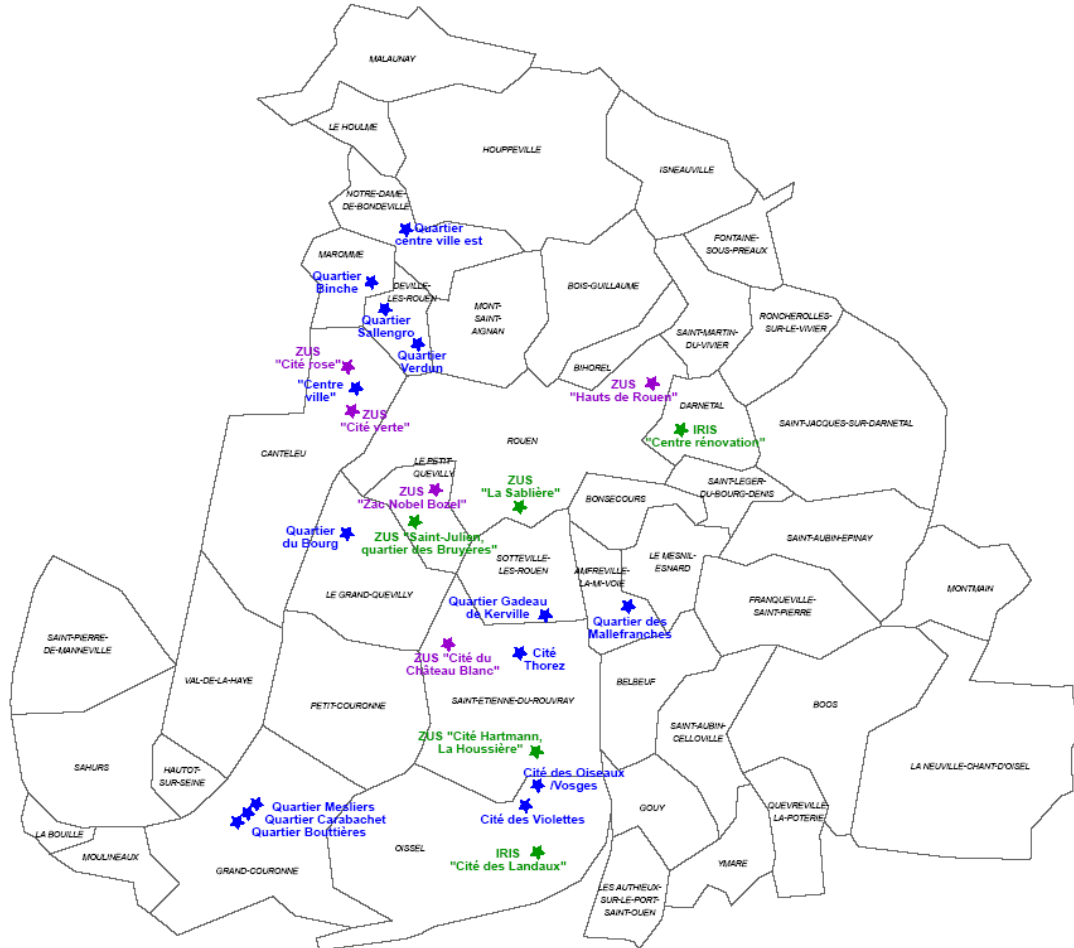


0 1500 3000 Mètres



AGGLO. DE ROUEN

Géographie prioritaire du CUCS



Niveaux de quartiers :

- ★ Quartiers de niveau 1
- ★ Quartiers de niveau 2
- ★ Quartiers de niveau 3



0 1500 3000 Mètres



- Une augmentation importante de la part des allocataires bénéficiaires de minimas sociaux, entre le 31/12/2002 et le 31/12/2005, pour les communes du CUCS

Communes	Part des allocataires bénéficiaires de minimas sociaux au 31/12/2002	Part des allocataires bénéficiaires de minimas sociaux au 31/12/2005	Part des allocataires dont les ressources sont inférieures au seuil de bas revenus au 31/12/2005
Amfreville-La-Mivoie	18.7 %	19.9 %	24.8 %
Canteleu	22.7 %	26.6 %	35.7 %
Darnétal	19.5 %	22.1 %	30.7 %
Déville-Lès-Rouen	15.6 %	21.3 %	31.2 %
Grand-Couronne	22.7 %	24.8 %	31.6 %
Grand-Quevilly	13.0 %	16.4 %	23.5 %
Maromme	17.8 %	22.9 %	30.2 %
Notre-Dame-de-Bondeville	19.1 %	21.6 %	30.1 %
Oissel	22.2 %	26.0 %	32.2 %
Petit-Quevilly	23.3 %	27.1 %	35.0 %
Rouen	22.3 %	25.1 %	33.8 %
Saint-Etienne-du-Rouvray	27.8 %	29.7 %	39.1 %
Notteville-Lès-Rouen	18.4 %	21.3 %	27.0 %
Communes de l'agglomération	19.6 %	22.0 %	29.4 %

Source : CAF de Rouen FILEASC au 31/12/2002 et 31/12/2005 – INSEE, RP1999

1.3.3. Indicateurs liés à la thématique habitat et cadre de vie

- Une forte proportion de bénéficiaires d'une aide au logement dans les communes de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise

⇒ Une proportion supérieure à la moyenne régionale et à celle de la France métropolitaine...

Bénéficiaires de ALF, ALS et APL Au 31 décembre 2004

	Nombre de bénéficiaires	% de bénéficiaires
CA Rouennaise	54 670	32,7
Haute-Normandie	181 209	25,9
France métropolitaine	5 884 433	24,7

Sources : CAF, MSA, INSEE – RP 1999 expl. Principale

⇒ La Communauté de l'Agglomération Rouennaise se situe en deuxième position des communautés d'agglomération les plus importantes en termes de bénéficiaires d'une aide au logement...

**Bénéficiaires d'une aide au logement par
Communautés d'agglomération au 31 décembre 2004**

<i>CA Elbeuf- Boucle de Seine</i>	<i>CA Rouennaise</i>	<i>CA Havraise - CODAH</i>	<i>CA Dieppoise</i>	<i>CA d'Evreux</i>	<i>CA Seine - Eure</i>	<i>CA des Portes de l'Eure</i>
33,5	32,7	31,3	30,0	30,0	28,8	18,4

Sources : CAF, MSA, INSEE – RP 1999 expl. Principale

- Une forte proportion de logements sociaux dans les communes de la géographie prioritaire du CUCS

Le parc locatif social au 1^{er} janvier 2005 (Source : EPLS – DRE)

Amfreville-La-Mivoie	46.90 %
Canteleu	63.60 %
Darnétal	46.10 %
Déville-Lès-Rouen	28.80 %
Grand-Couronne	41.10 %
Grand-Quevilly	70.90 %
Maromme	51.80 %
Notre-Dame-de-Bondeville	29.70 %
Oissel	43.00 %
Petit-Quevilly	39.50 %
Rouen	24.70 %
Saint-Etienne-du-Rouvray	36.50 %
Sotteville-Lès-Rouen	28.96 %

Eléments comparatifs - Le parc locatif social au 1^{er} janvier 2004 (Source : EPLS – DRE)

CA Rouennaise	29.60 %
Seine-Maritime	23.50 %
Haute-Normandie	21.10 %
France Métropolitaine	14.50 %

- L'habitat de la CA Rouennaise se caractérise par un taux de logements dans un immeuble collectif supérieur à celui de la Haute-Normandie (56.6 % contre 35.2 %)
- Seuls 40.9 % des occupants des résidences principales sont propriétaires contre 53.7 % pour la région

1.3.4. Indicateurs liés à la thématique accès à l'emploi

- Une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi dans la Communauté d'Agglomération Rouennaise entre 2002 et 2005.

Les demandeurs d'emploi catégorie 1/2/3
Au 31/12/2002 et au 30/9/2005

	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie, 1/2/3 en 2002	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie, 1/2/3 en 2005
Communauté d'Agglomération Rouennaise	23 101	25 035
Seine-Maritime	70 264	72 577
Haute-Normandie	98 278	101 998
France Métropolitaine	3 082 131	3 185 951

Source : ANPE, DRTEFP

⇒ La Communauté de l'Agglomération Rouennaise se situe en deuxième position des Communautés d'Agglomération de la région ayant connu, entre 2002 et 2005, la plus forte augmentation du nombre de demandeurs d'emploi (+ 8,4%).

1.3.5. Indicateurs liés à la thématique Education

- Dans la Communauté d'Agglomération Rouennaise, le pourcentage d'élèves boursiers en 6^{ème} est supérieur à la moyenne régionale

	% de boursiers en 6ème
Communauté d'Agglomération Rouennaise	25,4
Haute-Normandie	23,5

Source : Rectorat de Rouen, SPréSER

⇒ Ce pourcentage est supérieur à 30 % pour les cantons suivants de la Communauté d'Agglomération Rouennaise :

- Maromme 31,4 %
- Rouen 31,7 %
- Oissel 38 %



Ce pourcentage est supérieur à 40 % sur les 2 cantons suivants :

- Petit-Quevilly 43,2 %
- Saint Etienne du Rouvray 48,7 %

- Dans la Communauté d'Agglomération Rouennaise, le pourcentage d'élèves scolarisés en ZEP est supérieur à la moyenne régionale.

	% d'élèves scolarisés en ZEP
Communauté d'Agglomération Rouennaise	23,5
Haute Normandie	17,6

Source : Rectorat de Rouen, SPréSER



Ce pourcentage s'élève à :

- 34,2 % sur le canton de Maromme
- 63 % sur le canton de Petit-Quevilly
- 79,8 % sur le canton de Saint-Etienne-du-Rouvray
- 100 % sur les cantons de Grand-Couronne et Oissel

- Dans la Communauté d'Agglomération Rouennaise, le pourcentage d'élèves en 6^{ème} appartenant à une catégorie sociale défavorisée est inférieur à la moyenne régionale.

	% PCS défavorisées en 6 ^{ème}
Communauté d'Agglomération Rouennaise	39,2
Haute-Normandie	46,6

Source : Rectorat de Rouen, SPréSER



Ce pourcentage est néanmoins supérieur à 50% dans les cantons suivants :

- 51,4 % sur le canton de Oissel
- 51,5% sur le canton de Maromme
- 56% sur le canton de Grand-Couronne
- 57,4% sur le canton de Petit-Quevilly
- 60,1% sur le canton de Saint Etienne du Rouvray.

1.3.6. Indicateurs liés à la thématique santé

- La Communauté de l'Agglomération Rouennaise enregistre un taux comparatif de mortalité générale inférieur à celui observé en Haute-Normandie ainsi qu'en Seine-Maritime.

Taux comparatif de mortalité générale 1994/2002	Communauté d'Agglomération Rouennaise	Seine Maritime	Haute Normandie	France Métropolitaine
Taux comparatif de mortalité générale 1994/2002 (pour 100 000 habitants)	890,9	951,8	959,5	901,7

Source : ORS, INSERM, CépiDc, INSEE, 1994/2002

Plus d'un tiers des décès masculins recensés en Haute-Normandie annuellement en 1994/2002 sont dus à un cancer, soit un tribu plus élevé payé à cette maladie qu'en France métropolitaine (31,8%). Viennent ensuite les maladies de l'appareil circulatoire ainsi que les causes extérieures de traumatismes et empoisonnements (principalement les accidents de la circulation et les suicides).

La Communauté d'Agglomération Rouennaise suit le même schéma avec toutefois une part de décès par cancers plus élevée qu'en Haute-Normandie et en France métropolitaine (36,0% contre respectivement 33,9 et 31,8%).

Chez les femmes, les maladies de l'appareil circulatoire sont la première cause de décès dans la Communauté d'Agglomération Rouennaise ainsi qu'en Haute-Normandie et en France Métropolitaine devançant ainsi les cancers, les maladies de l'appareil respiratoire et les causes extérieures de traumatismes et empoisonnements. La Communauté d'Agglomération Rouennaise présente toutefois une part de décès par cancers plus élevée qu'en Haute-Normandie et France Métropolitaine.

Causes de mortalité	Agglo		Haute-Normandie	France Métropolitaine
	Nombre de décès annuels	Part dans l'ensemble des décès	Part dans l'ensemble des décès	Part dans l'ensemble des décès
HOMMES FEMMES				
Cancers	H : 607 F : 389	H : 36% F : 24,4 %	H : 33.9% F : 22,8%	H : 31.8% F : 21,9%
Maladies de l'appareil circulatoire	H : 439 F : 534	H : 26% F : 33,5%	H : 26.9% F : 33,6%	H : 28% F : 34,7%
Traumatismes et empoisonnements <i>Dont suicides</i>	H : 158 F : 109 H : 59 F : 28	H : 9.3% F : 96,9% H : 3.5% F : 31,7%	H : 10.1% F : 6.6% H : 3.7% F : 1.4%	H : 9.4% F : 34.7% H : 2.9% F : 1.1%
Maladies de l'appareil respiratoire	H : 107 F : 116	H : 6.3% F : 67.3%	H : 6.7% F : 7.3%	H : 7.4% F : 7.3%
Maladies de l'appareil digestif <i>Dont cirrhose alcoolique</i>	H : 89 F : 82 H : 44 F : 23	H : 5.3% F : 5.2% H : 2.6% F : 1.5%	H : 5.2% F : 5% H : 2.7% F : 1.4%	H : 4.9% F : 4.6% H : 2.2% F : 1%
Autres causes	H : 290 F : 363	H : 17.1% F : 22.8%	H : 17.2% F : 24.6%	H : 18.5% F : 24.8%
Toutes causes	H : 1689 F : 1595	100% 100%	100% 100%	100% 100%

Source : ORS, INSERM, CépiDc, INSEE, 1994/2002

1.3. Enjeux et définition du projet stratégique

Le CUCS s'inscrit dans le cadre des actions transversales et dans la poursuite des outils de mise en œuvre du projet d'agglomération à travers le futur contrat de territoire.

Le projet urbain de cohésion sociale doit en effet être un projet global qui s'inscrit au cœur des orientations stratégiques de la collectivité à travers la définition du projet de territoire et de ses outils de mise en œuvre.

A ce titre, le CUCS prend toute sa place dans la poursuite du contrat d'agglomération de Rouen dont les grandes orientations stratégiques définies dans ce contrat s'affichaient autour de 3 axes. En particulier la définition de l'axe 2 : « améliorer la cohésion territoriale et mettre en place les conditions d'une agglomération solidaire » reflète bien l'importance à l'échelle intercommunale des actions liées à la politique de la ville, compétence obligatoire pour la Communauté d'Agglomération de par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

A travers les 9 grands domaines de compétence de la CAR, l'ensemble des acteurs de la vie économique et sociale est touché et bon nombre d'actions se déclinent à travers des outils transversaux pour leur mise en œuvre au quotidien.

Il faut à ce titre énoncer le Plan de Déplacement Urbain (PDU), le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan Local d'Insertion par l'Economie (PLIE) qui se déploient à l'échelle intercommunale ainsi que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), sur un périmètre plus large.

A travers ces outils, les thématiques transversales suivantes s'articulent pour mener à bien le projet de territoire :

- Aménagement
- Urbanisme
- Transports et déplacements
- Habitat
- Insertion par l'emploi
- Développement économique
- Prévention de la délinquance

Sur certaines des thématiques, des outils comme le PDU, le PLH et le PLIE sont indissociables de la définition qui sera donnée au futur CUCS d'agglomération.

En effet, ces thèmes majeurs que sont l'habitat, le déplacement et l'emploi font partie intégrante de la politique de cohésion sociale menée jusqu'à présent au titre de la politique de la ville.

La mise en œuvre du CUCS est par ailleurs assurée de manière complémentaire aux projets de rénovation urbaine mis en œuvre sur le territoire de l'agglomération.

A ce jour, des conventions ont été signées avec l'ANRU à Canteleu, Rouen et Saint-Etienne-du-Rouvray. Un projet est en préparation sur la commune de Oissel (quartier des Landaus).

Présentation synthétique des 3 projets de rénovation urbaine de l'agglomération rouennaise

- Le projet de rénovation urbaine de Canteleu :
 - Date de signature de la convention : 5 décembre 2005
 - Nombre de logements sociaux démolis : 152
 - Nombre de logements sociaux reconstruits : 158
 - Nombre de logements sociaux réhabilités : 859
 - Coût du projet : 41 621 954 €
 - Apport de l'ANRU : 10 491 304 €
 - Quartiers concernés : Cité Verte, Cité Rose, centre ville

- Le projet de rénovation urbaine de Rouen :
 - Date de signature de la convention : 8 mars 2005
 - Nombre de logements sociaux démolis : 1 077
 - Nombre de logements sociaux reconstruits : 947
 - Nombre de logements sociaux réhabilités : 2781
 - Coût du projet : 314 812 079 €
 - Apport de l'ANRU : 96 320 343 €
 - Quartiers concernés : Hauts-de-Rouen, Grammont

- Le projet de rénovation urbaine de Saint-Etienne-du-Rouvray :
 - Date de signature de la convention : 5 juillet 2005
 - Nombre de logements sociaux démolis : 894
 - Nombre de logements sociaux reconstruits : 720
 - Nombre de logements sociaux réhabilités : 909
 - Coût du projet : 85 784 866 €
 - Apport de l'ANRU : 21 736 215 €
 - Quartiers concernés : Secteurs Macé, Robespierre, Thorez, Wallon, Hartmann, Cateliers, Felling, Renan, Verlaine

Enjeux du CUCS et conditions de mise en œuvre :

L'enjeu du contrat urbain de cohésion sociale est de poursuivre la mise en œuvre d'une action collective et concertée en faveur de la lutte contre les exclusions sociales et territoriales à l'échelle de l'agglomération rouennaise.

Comme dans le cadre du contrat de ville qui s'achève, les signataires du présent contrat souhaitent ainsi, à travers la réalisation d'un projet urbain de cohésion sociale, rendre l'agglomération rouennaise :

- plus solidaire,

- mieux équilibrée,
- plus égalitaire.

S'agissant des conditions de mise en œuvre du CUCS, le schéma suivant est retenu :

- un Contrat conclu et mis en œuvre à l'échelle de la communauté d'agglomération ;

La volonté collective est en effet de poursuivre, en passant du dispositif « contrat de ville » au « CUCS », une démarche de projet solidaire entre les 13 communes de la géographie prioritaire. Cette organisation permet notamment de créer des espaces de mutualisation d'expériences et d'échanges de pratiques entre les communes.

- une géographie prioritaire comprenant treize communes : Amfreville-la-Mivoie, Canteleu, Darnétal, Déville-Lès-Rouen, Grand-Couronne, Grand-Quevilly, Maromme, Notre-Dame-de-Bondeville, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray et Sotteville-Lès-Rouen.

La volonté est de maintenir une intervention sur les douze communes de la géographie prioritaire du contrat de ville en ajoutant Notre-Dame-de-Bondeville (cette commune ayant été identifiée dans les études de définition de la géographie prioritaire des CUCS - Etudes DIV, juin 2006). Il ressort en effet des indicateurs socio économiques de ces territoires que la situation d'aucune commune ne s'est suffisamment améliorée pour que l'on puisse imaginer qu'elle sorte de la politique de la ville.

Le CUCS portera sur les 5 thématiques suivantes qui ont été fixées par l'Etat dans la circulaire du 24 mai 2006,

- l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie ;
- l'accès à l'emploi et le développement économique ;
- la réussite éducative (réussite scolaire, sport, culture) ;
- l'amélioration de la prévention, et l'accès à la santé ;
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

ainsi que la thématique transversale lutte contre les discriminations et égalité des chances.

Le CUCS est signé pour trois ans, et reconductible après évaluation.

Les moyens financiers

- La Communauté de l'Agglomération Rouennaise s'engage sur un budget de l'ordre de 470 000 € annuels pour le financement de projets intercommunaux. A ce montant s'ajoutent les participations financières des communes pour la mise en œuvre de projets de proximité.
- L'Etat s'engage sur une enveloppe globale annuelle de 4 049 630 € (cf. document annexé au présent contrat).

2. Le contenu du projet

2.1. Les thématiques et objectifs prioritaires

1. Thématique « habitat et cadre de vie »

Les objectifs prioritaires :

- 1.1. Développer la mixité sociale dans les quartiers ;
- 1.2. Encourager les démarches de gestion urbaine de proximité dans les quartiers ;
 - Envisager pour cela :
 - la possibilité de financer des études de diagnostic permettant de démarrer une démarche de Gestion Urbaine de Proximité.
 - la possibilité de mobiliser des crédits pour financer des projets d'investissement s'inscrivant dans le cadre d'une démarche de gestion urbaine de proximité.
- 1.3. Soutenir les actions d'accompagnement social liées au logement ;
- 1.4. Soutenir le financement des actions d'accompagnement social dans les foyers de travailleurs migrants ;
- 1.5. Mettre en œuvre, dans le cadre du prochain Programme Local de l'Habitat de l'agglomération rouennaise, une politique d'accompagnement pour l'adaptation des structures d'hébergement temporaire ;
- 1.6. Soutenir les projets d'insertion par le logement ;
- 1.7. Soutenir l'action en faveur de l'accompagnement social des gens du voyage ;

2. Thématique « accès à l'emploi et développement économique »

Les objectifs prioritaires :

- 2.1. Développer le nombre de bénéficiaires de contrats d'avenir ;
- 2.2. Développer l'emploi dans le champ des services à la personne ;

- 2.3. Accompagner les personnes dans leur recherche d'emploi ;
- 2.4. Développer le nombre de postes d'adultes relais ;
- 2.5. Soutenir les actions spécifiques en faveur des personnes très éloignées de l'emploi ;
- 2.6. Améliorer l'accès à la formation de base ;
- 2.7. Poursuivre la mise en œuvre d'actions liées à la thématique « accès à l'emploi » au niveau intercommunal et étudier dans le cadre de la démarche d'évaluation du dispositif PLIE les possibilités d'articulation avec le CUCS ;
- 2.8. Etudier les possibilités d'amélioration de la mise en œuvre du volet formation des contrats aidés ;
- 2.9. Envisager la possibilité de solliciter les crédits du FSE pour la mise en œuvre d'actions spécifiques à l'accès à l'emploi ;
- 2.10. Améliorer le travail en lien avec les entreprises ;
- 2.11. Poursuivre le soutien des Equipes Emploi Insertion ;
- 2.12. Favoriser l'ouverture des concours de la fonction publique aux populations des quartiers ;
- 2.13. Développer l'utilisation du micro-crédit (cf. fonds de cohésion sociale / Caisse des Dépôts et des Consignations) ;
- 2.14. Encourager la mise en œuvre d'action favorisant l'insertion des jeunes ;
- 2.15. Soutenir et accompagner la création d'entreprises dans la Zone Franche Urbaine.

3. Thématique « réussite éducative » (réussite scolaire, sports, culture)

Les objectifs prioritaires :

- 3.1. Développer à l'échelle des communes la mise en œuvre de programmes de réussite éducative ;
- 3.2. Favoriser au niveau intercommunal les échanges d'expériences entre les référents communaux des programmes de réussite éducative ;
- 3.3. Soutenir les actions améliorant l'accès des élèves à la culture ;

- 3.4. Soutenir les actions éducatives hors temps scolaire (actions culturelles, artistiques, sportives) ;
- 3.5. Renforcer le lien parent-enfant, notamment dans le cadre du soutien scolaire ;
- 3.6. Développer l'accès aux sports pour les jeunes des quartiers;
- 3.7. Soutenir les chantiers éducatifs ;
- 3.8. Développer les dispositifs relais et optimiser leur fonctionnement ;

4. Thématique « citoyenneté, prévention de la délinquance, culture »

Les objectifs prioritaires :

- 4.1. Favoriser l'intégration républicaine par l'apprentissage de la langue française et par la culture ;
- 4.2. Favoriser l'accès aux droits, par le soutien au réseau de maisons de justice et du droit et des points d'accès au droit ;
- 4.3. Assurer la mise en œuvre sur le territoire de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise du Contrat Local de Sécurité Transports ;
- 4.4. Accompagner la mise en œuvre d'actions dans le cadre des Conseil Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ;
- 4.5. Favoriser l'accueil sur les chantiers d'insertion des personnes placées sous main de justice ;
- 4.6. Prévenir la récidive en développant les TIG ;
- 4.7. Favoriser la mise en œuvre d'actions en direction des jeunes consommateurs de produits stupéfiants ;
- 4.8. Soutenir les actions de proximité dans une perspective d'animation globale de la vie sociale ;
- 4.9. Favoriser la mise en œuvre d'action de soutien à la parentalité et de médiation familiale ;
- 4.10. Soutenir les associations permettant aux jeunes de s'épanouir en exprimant leur potentiel et leur talent ;
- 4.11. Favoriser l'accès des habitants des quartiers aux actions artistiques et culturelles.

5. Thématique « santé »

Les objectifs prioritaires :

- 5.1.** Maintenir la possibilité de financer des actions liés à la thématique santé aux niveaux communal et intercommunal ;
- 5.2.** Etudier la possibilité de mettre en place un Atelier Santé Ville à l'échelon intercommunal ;
- 5.3.** Favoriser la mise en œuvre d'actions de proximité en matière de prévention sanitaire et d'éducation à la santé ;
- 5.4.** Soutenir les initiatives des réseaux locaux de promotion de la santé ;
- 5.5.** Favoriser la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites addictives ;
- 5.6.** Favoriser la mise en œuvre d'actions de lutte contre l'alcoolisme ;
- 5.7.** Favoriser une meilleure prise en charge des personnes en difficulté psychologique ;
- 5.8.** Soutenir les actions qui concourent au bien être / mieux être des populations ;

Thématique transversale du Contrat Urbain de Cohésion Sociale :
la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances.

2.2. Le programme prévisionnel d'actions et tableaux financiers

Les actions mentionnées ci-après sont proposées à titre indicatif afin d'assurer dès à présent une lisibilité des projets qui pourront être mis en œuvre, dans la poursuite des actions déjà engagées sur l'année 2006, sur les territoires d'intervention du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Le programme qui est présenté ne constitue pas un ensemble complet. La définition plus précise des actions qui seront réalisées sur le territoire sera clarifiée par les décisions du comité de pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui aura notamment pour mission de valider les programmes d'actions annuels.

Des précisions, modifications, ajouts sur les actions mises en œuvre dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pourront le cas échéant faire l'objet d'un avenant au présent contrat.

2.2.1. Thématique « Habitat et cadre de vie »

Orientations	Actions	Territoires concernés	Eléments financiers indicatifs sur la base des actions ayant été réalisées en 2006
<p>1.2. Encourager les démarches de Gestion Urbaine de Proximité dans les quartiers</p>	<p>.Poursuivre les démarches de Gestion Urbaine de Proximité initiées dans le cadre du Contrat de ville</p>	<p>. Commune de Oissel, Cité des Landaus . Commune de Rouen, quartiers Hauts-de-Rouen et Grammont . Commune de Canteleu, Cité Verte et Cité Rose . Commune de St-Etienne-Du-Rouvray, Cité Verlaine, Hartmann, Thorez/Langevin . Commune de Maromme, Quartier Binche . Commune de Petit-Quevilly, Quartier Nobel . Commune de Sotteville-Lès-Rouen, Quartiers Buisson, Gadeau de Kerville, Cité Grenet, Espace Marcel Lods, Million, Lopofa</p>	
<p>1.3. Soutenir les actions d'accompagnement social liées au logement</p>	<p>. Actions d'accompagnement social des projets urbains</p>	<p>. Commune de St-Etienne-Du-Rouvray, Quartiers Verlaine, Macé, Robespierre, Hartmann, Thorez, Langevin . Commune de Petit-Quevilly, Quartiers Nobel et St Julien . Commune de Oissel, Cité des Landaus</p>	<p>Coût total 2006 : 115 565€ Participation ville : 71 258€ Participation Etat : 24 250€</p> <p>Coût total 2006 : 10 600€ Participation ville : 5 300€ Participation Etat : 5 300€</p>

2.2.1 Thématique « Habitat et cadre de vie » (suite)

Orientations	Actions	Territoires concernés	Eléments financiers indicatifs sur la base des actions ayant été réalisées en 2006
1.6. Soutenir les projets d'insertion par le logement	. Poursuite de l'action « Logements d'insertion pour les jeunes » mise en place dans le cadre du Contrat de ville	. Commune de Sotteville-Lès-Rouen	Coût total 2006 : 27 850€ Participation ville : 7 530€ Participation Etat : 7 530€
1.7. Soutenir l'action en faveur de l'accompagnement social des gens du voyage	. Poursuite de l'action d'accompagnement social des Gens du Voyage pilotée par l'association R.A.G.V. (Relais Accueil Gens du Voyage)	. Communes de la Communauté d'Agglomération Rouennaise	Coût total 2006 : 430 000€ CAR : 100 000€ Participation Etat : 68 000€

Eléments indicatifs de financement de la thématique « habitat et cadre de vie » :

Coût total	Participation Ville	Participation CAR	Participation Etat	Autres participations
584 015 €	84088 €	100 000 €	105 080 €	294 847 €

2.2.2. Thématique « Accès à l'emploi et développement économique »

Orientations	Actions	Territoires concernés	Eléments financiers indicatifs sur la base des actions ayant été réalisées en 2006
2.3. Accompagner les personnes dans leur recherche d'emploi	. Poursuivre l'action des Chargés d'Accueil de Proximité	. Les 13 communes du Contrat Urbain de Cohésion Sociale	Coût total 96000 € CAR 19200 €
	. Conforter et accompagner les structures « Equipes Emploi Insertion »	. Commune de Rouen . Commune de Canteleu	
	Favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi dans un cadre de développement territorial	. Commune de Sotteville-Lès-Rouen	
2.5. Soutenir les actions en faveur des personnes très éloignées de l'emploi	. Poursuivre l'action « Accompagnement Individualisé vers l'Emploi » mise en œuvre par l'Association Inseraction	. Commune de Rouen, Quartier des Hauts-de-Rouen	

2.2.2 Thématique « Accès à l'emploi et développement économique » (suite)

Orientations	Actions	Territoires concernés	Éléments financiers indicatifs sur la base des actions ayant été réalisées en 2006
2.5. Soutenir les actions en faveur des personnes très éloignées de l'emploi	. Poursuivre la mise en œuvre d'actions d'apprentissage de la langue française et des codes sociaux (Association Education et formation)	. Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray	
2.6. Promouvoir le recrutement de publics issus, des communes de la géographie prioritaire	. Poursuite du chantier d'insertion intercommunal mis en place dans le cadre du Contrat de Ville	. Les 13 communes du Contrat Urbain de Cohésion Sociale	Coût total 265 000 € CAR 6330 €€
2.7. Soutenir l'accès à la formation	. Poursuivre l'animation d'Antennes locales d'Actions de Pédagogie Personnalisée	Les 13 communes du Contrat Urbain de Cohésion Sociale	Coût total 666 750 € CAR 184 600 €

Éléments indicatifs de financement de la thématique « accès à l'emploi et développement économique » :

Coût total	Participation Ville	Participation CAR	Participation Etat	Autres participations
1027 750 €		210 130 €€		817 620 €

2.2.3. Thématique « Réussite éducative » (Réussite scolaire, Sports, Culture)

Orientations	Actions	Territoires concernés	Eléments financiers indicatifs sur la base des actions ayant été réalisées en 2006
3.1. Développer à l'échelle des communes la mise en œuvre de programme de réussite éducative	. Mise en œuvre des P.R.E.	. Commune de Rouen . Commune de Canteleu . Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray . Commune de Petit-Quevilly . Commune de Oissel . Commune de Sotteville-Lès-Rouen	
	. Affecter un poste d'adulte relais	. Commune de Rouen . Commune de Canteleu . Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray . Commune de Petit-Quevilly . Commune de Oissel . Commune de Sotteville-Lès- Rouen	
3.3.Soutenir les actions améliorant l'accès des élèves à la culture	. Poursuivre l'action « Ateliers du midi » mise en œuvre dans le cadre du contrat de ville	. Commune de Sotteville-Lès-Rouen	Coût total 196 373 € Participation ville 170 373€ Participation Etat 22 705 €
	. Poursuivre l'action « Culture et Public éloigné, le quartier dans la ville »	. Commune de Oissel	Coût total 11 650 € Participation ville 5 825 € Participation Etat 5 825 €

2.2.3. Thématique « Réussite éducative » (Réussite scolaire, Sports, Culture) (suite)

Orientations	Actions	Territoires concernés	Eléments financiers indicatifs sur la base des actions ayant été réalisées en 2006
3.3. Soutenir les actions améliorant l'accès des élèves à la culture	. Poursuivre l'action intitulée « action en direction du milieu scolaire » pilotée par l'association CREC + BCD sur l'action	. Commune de Saint Etienne-du-Rouvray	Coût total 23 250 € Participation Ville 9 525 € Participation Etat 9 525 €
3.4. Soutenir les actions éducatives hors temps scolaire	. Espace Jeunesse 12-25 ans « le Périph, Informatique, Radio ... »	. Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray	
3.5. Renforcer le lien parents-enfants	. Poursuivre l'action « Structure Actions enfants de 0 à 6 ans » pilotée par l'association APELE	. Commune de Saint Etienne du Rouvray	Coût total 75 074 € Participation Ville 5 335 € Participation Etat 5 335 €
	. Poursuivre l'action parentalité « Transparent »	. Commune de Oissel	
3.6. Développer l'accès aux sports pour les jeunes des quartiers	. Poursuivre l'action « Cité Foot : t'es Citoyen »	. Commune de Canteleu	Coût total 7 000 € Participation Ville 6 000 € Participation Etat 6 000 €

Orientations	Actions	Territoires concernés	Eléments financiers indicatifs sur la base des actions ayant été réalisées en 2006
3.6. Développer l'accès aux sports pour les jeunes des quartiers	. Poursuivre l'action « Fête le Mur »	. Commune de Canteleu	Coût total 18 600 € Participation Ville 5 800 € Participation Etat 5 800 €
	. Poursuivre l'action « Horizon 11/25 ans »	. Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray	
	. Sport dans les quartiers	. Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray	Coût total 31 574 € Participation Ville 15 787 € Participation Etat 15 787 €
3.7. Soutenir les chantiers éducatifs	. Poursuite de l'action « Projets jeunes un coup de pouce citoyen »	. Commune de Maromme	Coût total 12 020 € Participation Ville 6 020 € Participation Etat 6 000 €
3.8. Développer les dispositifs relais et optimiser leur fonctionnement	. Réseau Local d'Animation	. Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray	Coût total 44 800 € Participation Ville 22 400 € Participation Etat 22 400 €

Eléments indicatifs de financement de la thématique « Réussite éducative (Réussite scolaire, Sports, Culture) » :

Coût total	Participation Ville	Participation CAR	Participation Etat	Autres participations
420 341 €	247 065 €		99 377 €	73 899 €

2.2.4. Thématique « Citoyenneté, Prévention de la délinquance, Culture »

Orientations	Actions	Territoires concernés	Eléments financiers indicatifs sur la base des actions ayant été réalisées en 2006
4.2. Favoriser l'accès aux droits et l'aide aux victimes	. Développer l'action du Bureau d'aide aux victimes	. Commune de Sotteville-Lès-Rouen	
	. Maintien des permanences de conseils juridiques à la Maison du Citoyen	. Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray	
	. Soutenir le fonctionnement de la Maison des Services Publics regroupant notamment la MJD et l'antenne sociale de la CAF	. Commune de Canteleu	
4.4. Accompagner la mise en œuvre d'activités dans le cadre des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	. Poursuivre la mise en œuvre des actions prévues au titre du CLS	. Commune de Sotteville-Lès-Rouen	
	. Programme et pérennité du dispositif CLSPD	. Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray	Coût total 86 538 € Participation Ville 15 250 € Participation Etat 15 250 €

2.2.4. Thématique « Citoyenneté, Prévention de la délinquance, Culture » (suite)

Orientations	Actions	Territoires concernés	Eléments financiers indicatifs sur la base des actions ayant été réalisées en 2006
4.8. Soutenir les actions de proximité dans une perspective d'animation globale de la vie sociale	. Dynamiser le fonctionnement des Maisons Communales situées sur les quartiers Buisson et Gadeau de Kerville dans une perspective d'animation globale de la vie sociale	. Commune de Sotteville-Lès-Rouen	
	. Poursuivre l'action du Point Fraternité de l'association Fraternité Banlieue	. Commune de Canteleu	Coût total 72 060 € Participation Ville 5800 € Participation Etat 5 800 €
	. Poursuivre les chantiers de proximité organisés par l'AFPAC	. Commune de Canteleu	Coût total 45 500 e Participation Ville 20 250 € Participation Etat 20 250 €
	. Poursuivre l'organisation des soirées musicales	. Commune de Canteleu	Coût total 17 382 € Participation Ville 8 441 € Participation Etat 8 441 €
	. Poursuivre les ateliers participatifs de la Saint-Gorgon	. Commune de Canteleu	Coût total 40 000 € Participation Ville 20 000 € Participation Etat 20 000 €
	. Poursuivre l'action « voix de femmes, voix du monde » en parallèle du festival Chants d'elles	. Commune de Canteleu	Coût total 57 000 € Participation Ville 5 500 € Participation Etat 5 500 €

4.9. Favoriser la mise en œuvre d'action de soutien à la parentalité et de médiation familiale	. Poursuivre la mise en œuvre de l'action « Maison de la famille »	. Commune de Maromme	Coût total 63 329 € Participation Ville 18 547 e Participation Etat 7 951 €
	. Maintien des permanences de médiation familiale à la Maison du Citoyen	. Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray	
	. Poursuite de l'action « accompagnement à la parentalité »	. Commune de Grand-Couronne	Coût total 41 000 € Participation Ville 20 500€ Participation Etat 20 500 €
4.10. Soutenir les associations permettant aux jeunes de s'épanouir en exprimant leur potentiel et leur talent	. « Vous êtes bien urbain » développer des actions autour de pratiques artistiques urbaines variées et attractives	. Commune de Canteleu	
	. Maintenir les actions culturelles du centre socioculturel du Château Blanc – Pôl' Art	. Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray	
4.11. Favoriser l'accès des habitants des quartiers aux actions artistiques et culturelles.	. Poursuite des « Mardis de Viva Cité » déclinaison du Festival des Arts de Rue, au sein des quartiers tout au long de l'année	. Commune de Sotteville-Lès-Rouen	Coût total 55 000 € Participation Ville 34 300 € Participation Etat 15 500 €

4.11. Favoriser l'accès des habitants des quartiers aux actions artistiques et culturelles.	. Poursuite de l'action « Action culture citoyenne »	. Commune de Maromme	Coût total 18 799 € Participation Ville 8 916 € Participation Etat 8 916 €
	. Poursuite de l'action « scène ouverte »	. Commune de Grand-Couronne	

Éléments indicatifs de financement de la thématique « Citoyenneté, Prévention de la délinquance, Culture » :

Coût total	Participation Ville	Participation CAR	Participation Etat	Autres participations
491 608 €	157 504 €		128 108 €	205 996 €

2.2.5. Thématique « Santé »

Orientations	Actions	Territoires concernés	Eléments financiers indicatifs sur la base des actions ayant été réalisées en 2006
5.3. Favoriser la mise en œuvre d'actions de proximité en matière de prévention sanitaire et d'éducation à la santé	. Mise en place d'un atelier de santé publique regroupant les acteurs de santé locaux	. Commune de Sotteville-Lès Rouen	
	. Poursuite des actions de prévention en faveur de la santé des femmes (planning familial, accès au dépistage du cancer du sein)	. Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray	
5.4. Soutenir les initiatives des réseaux locaux de promotion de la santé	. Décliner à l'échelon communal un plan local de santé	. Commune de Oissel	
	. Lancement d'enquêtes participatives favorisant l'implication des habitants sur différents thèmes de santé	. Commune de Sotteville-Lès-Rouen	

<p>5.6. Favoriser une meilleure prise en charge des personnes en difficulté psychologique</p>	<p>. Installation d'un groupement d'entraide mutuelle (équipe de bénévoles de l'UNAFAM)</p>	<p>. Commune de Canteleu</p>	
	<p>. Poursuivre les actions destinées à mieux prendre en charge les publics spécifiques (PAPS / Action « prise en charge des publics en difficulté psychosociales »)</p>	<p>. Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray</p>	

Eléments indicatifs de financement de la thématique « Santé » : à définir

3. Le pilotage du projet

3.1. Le pilotage politique du contrat urbain de cohésion sociale

La Communauté d'Agglomération de Rouen est maître d'ouvrage du CUCS :

Le Conseil d'Agglomération valide les orientations stratégiques, le financement des programmes d'actions instruit par le Comité de Pilotage.

Le comité de pilotage d'agglomération est coprésidé par le Préfet de Seine Maritime et le Président de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise : il est aussi chargé de mettre en œuvre l'évaluation du dispositif.

3.2. Le pilotage technique du contrat urbain de cohésion sociale

3.2.1. L'équipe de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) d'agglomération

Une M.O.U.S. d'agglomération, placée sous la responsabilité du comité de pilotage d'agglomération est chargée de la mise en œuvre des conventions, de la coordination du dispositif et de l'animation des réseaux des partenaires concernés. Elle s'appuie pour ce faire sur un comité technique.

Elle propose des orientations au comité de pilotage d'agglomération et assure les articulations entre les thématiques et les territoires.

La M.O.U.S. d'agglomération intègre notamment un dispositif d'aide au montage de projets à destination des associations et de conseil auprès des communes relevant de la géographie prioritaire.

Au niveau de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, les techniciens de l'équipe M.O.U.S. sont placés sous l'autorité Directeur Général Adjoint responsable du Département Urbanisme et Développement. Cette équipe est composée :

- d'une Directrice du Développement Social Urbain
- d'un Chef de projet Cohésion Sociale et Egalité des Chances, Directeur adjoint du Développement Social Urbain,
- d'un Chargé de mission
- d'une secrétaire

Les 13 communes relevant de la géographie prioritaire identifient un chef de projet interlocuteur des différentes instances.

3.2.2. Le comité technique

Un comité technique d'agglomération assiste la M.O.U.S. d'agglomération pour la mise en œuvre concrète des orientations définies par le comité de pilotage.

Animée par la M.O.U.S. ce comité est composé d'interlocuteurs précisément identifiés des institutions signataires de la convention cadre. Il a pour tâches d'examiner les actions proposées et de mesurer leur mise en œuvre.

Il peut, si cela s'avère nécessaire, s'appuyer sur des groupes thématiques, investis d'une mission spécifique de proposition.

Le comité technique pourra s'élargir, autant que de besoin, à certains partenaires tels que Département de Seine-Maritime, Région de Haute-Normandie, la CAF de Rouen, l'Union Sociale de l'Habitat de Haute-Normandie...

Le comité technique et le comité de pilotage se réunissent au moins deux fois par an :

- une première fois pour examiner les actions proposées dans le cadre de la programmation annuelle ;
- une deuxième fois pour examiner le bilan et les résultats de l'année écoulée et réorienter si nécessaire les grands axes du projet.

Rouen, le

Monsieur François ZIMERAY
Président de la Communauté
de l'Agglomération Rouennaise

Monsieur Jean-François CARENCO
Préfet de la Région Haute-Normandie
Préfet de Seine-Maritime

Monsieur Claude AVISSE
Maire d'Amfreville-la-Mivoie

Monsieur Christophe BOUILLON
Maire de Canteleu

Madame Geneviève PRETERRE
Maire de Darnétal

Monsieur Dominique GAMBIER
Maire de Déville-Lès-Rouen

Monsieur Patrice DUPRAY
Maire de Grand-Couronne

Monsieur Marc MASSION
Sénateur-Maire de Grand-Quevilly

Monsieur Boris LECOEUR
Maire de Maromme

Monsieur Thierry FOUCAUD
Sénateur-Maire d'Oissel

Monsieur Frédéric SANCHEZ
Maire de Petit-Quevilly

Monsieur Pierre ALBERTINI
Maire de Rouen

Monsieur Hubert WULFRANC
Maire de Saint Etienne-du-Rouvray

Monsieur Pierre BOURGUIGNON
Député-Maire de Sotteville-Lès-Rouen

Monsieur Jean-Yves MERLE
Maire de Notre-Dame-de-Bondeville

ANNEXE

Répartition des financements Etat accordés en 2006

Communes	Contrat de ville	Ex FIV non contractualisé	Total FIV	Equipe de réussite éducative	Nobre de poste adultes relais	Adultes relais (15478 euros par poste)	V V V	Crédits intégration	Total
Rouen	157 098 €	511 108 €	668 108 €	316 092 €	37	572 686 €	47 179 €	78 622 €	1 682 785 €
Canteleu	102 065 €	6 000 €	108 665 €	170 000 €	8	123 824 €			402 489 €
St Etienne du Rouvray	141 421 €	50 000 €	191 421 €	142 731 €	7	108 346 €	9 200 €		451 698 €
Petit Quevilly	63 688 €	27 700 €	91 388 €	153 195 €	6	92 868 €	6 500 €	19 500 €	363 451 €
Oissel	47 113 €	7 900 €	55 013 €		2	30 950 €	2 000 €		87 969 €
Darnétal	39 274 €	6 000 €	45 274 €		3	46 434 €			91 706 €
Sotteville Lès Rouen	26 129 €	10 000 €	36 129 €	127 245 €	1	15 478 €	4 500 €		183 352 €
Maromme	13 064 €		13 064 €						13 064 €
Grand Quevilly	26 210 €		26 210 €						26 210 €
Notre Dame de Bondeville							3 500 €		3 500 €
Grand Couronne	21 801 €		21 801 €		1	15 478 €	4 700 €		41 979 €
Déville lès Rouen	13 064 €		13 064 €						13 064 €
Amfreville la Mivoie	8 737 €		8 737 €						8 737 €
Agglo de Rouen	156 853 €	30 000 €	186 853 €						186 853 €
TOTAL	816 517 €	649 308 €	1 465 825 €	909 263 €	65	1 006 070 €	77 579 €	98 122 €	3 556 859 €

Source : Préfecture de Seine Maritime 24 novembre 2006

Proposition de répartition annuelle des financements Etat (période 2007-2009)

Communes	Proposition FIV	Proposition Réussite éducative	Proposition Nombre de postes adulte relais	Proposition adultes relais	Proposition V V V	Proposition ateliers santé ville	Proposition crédits intégration	Proposition enveloppe CUCS
Rouen	650 000 €	150 000 €	40	619 120 €	47 000 €		78 000 €	1 694 120 €
		150 000 €						
Canteleu	110 000 €	150 000 €	10	154 780 €				414 780 €
St Etienne du Rouvray	190 000 €	150 000 €	10	154 780 €	9 000 €			503 780 €
Petit Quevilly	90 000 €	150 000 €	8	123 824 €	6 500 €		19 000 €	389 324 €
Oissel	60 000 €	150 000 €	4	61 912 €	2 000 €			273 912 €
Darnétal	45 000 €		4	106 912 €				106 912 €
Sotteville Lès Rouen	40 000 €	150 000 €	2	30 956 €	4 500 €			225 456 €
Maromme	15 000 €							15 000 €
Grand Quevilly	25 000 €							25 000 €
Notre Dame de Bondeville	10 000 €				3 500 €			28 978 €
Grand Couronne	20 000 €		1	15 478 €	4 500 €			39 978 €
Déville lès Rouen	15 000 €							15 000 €
Amfreville la Mivoie	10 000 €							10 000 €
Agglo de Rouen	180 000 €		6	92 868 €		50 000 €		322 868 €
TOTAL	1 460 000 €	1 050 000 €	85	1 315 630 €	77 000 €	50 000 €	97 000 €	4 049 630 €

Source : Préfecture de Seine Maritime 24 novembre 2006